

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 731

présenté par
M. Tardy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans les trois mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le développement des « start-ups d'État » créées par des agents publics.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son rapport « Ambition numérique » de juin 2015, le Conseil national du numérique (CNNum) recommande de systématiser la mise en place de « start-ups d'État », montées à partir d'agents publics ayant identifié un problème particulier.

Sachant qu'une dizaine de ces start-ups ont été mises en place en 2014, cet amendement est un amendement d'appel pour inciter le gouvernement à amplifier cette dynamique.